

**JAZZ ACTION VALENCE, Centre de Formation et de Diffusion des
Musiques Actuelles**

Association Loi 1901
381 699 446

32 Avenue Georges Clemenceau
26000 Valence

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 août 2020



JAZZ ACTION VALENCE, Centre de Formation et de Diffusion des Musiques Actuelles
Association Loi 1901

32 avenue Georges Clemenceau
26000 Valence

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 août 2020

A l'Assemblée générale de l'association JAZZ ACTION VALENCE, Centre de Formation et de Diffusion des Musiques Actuelles,

I. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association JAZZ ACTION VALENCE, Centre de Formation et de Diffusion des Musiques Actuelles, relatifs à l'exercice clos le 31 août 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Audit Dauphiné



Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er septembre 2019 à la date d'émission de notre rapport.

III. Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « 1.1 Evènements principaux de l'exercice » de l'annexe des comptes annuels concernant l'impact de l'épidémie de Covid-19 sur les comptes de l'exercice.

IV. Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

V. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier du Conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux Membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.



VI. Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'entité relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

VII. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Valence, le 10 février 2021

Le commissaire aux comptes
Audit Dauphiné

Joël Fraisse
Associé

JAZZ ACTION VALENCE

Actif		Exercice au 31/08/2020			Exercice précédent	
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	au 31/08/2019	
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement Frais de recherche et développement Concessions, logiciels et droits similaires Fonds commercial (1) Autres immobilisations incorporelles Immobilisations incorporelles en cours Avances et acomptes	4 441	4 441		67
		TOTAL	4 441	4 441		67
	Immobilisations corporelles	Terrains Constructions Inst.techniques, mat.out.industriels Autres immobilisations corporelles Immobilisations grevées de droits Immobilisations corporelles en cours Avances et acomptes	64 324 14 281	60 296 12 449	4 027 1 831	8 646 1 989
	TOTAL	78 605	72 746	5 859	10 635	
	Immobilisations financières ⁽²⁾	Participations Créances rattachées à des participations Titres immob. activité de portefeuille Autres titres immobilisés Prêts Autres immobilisations financières				
	TOTAL					
Total I		83 047	77 187	5 859	10 703	
Actif circulant	Stocks et en-cours	Matières premières, approvisionnements En cours de production biens et services Produits intermédiaires et finis Marchandises				
		TOTAL				
	Créances ⁽³⁾	Avances et acomptes versés sur commande Créances usagers et comptes rattachés Autres créances	540 132 397	540 961	131 435	8 609 107 359
	TOTAL	132 937	1 502	131 435	115 969	
Divers	Autres titres Valeurs mobilières de placement Instruments de trésorerie Disponibilités Charges constatées d'avance (4)	103 830 5 602		103 830 5 602	57 781 7 186	
	Total II	242 370	1 502	240 868	180 937	
	Charges à répartir sur plusieurs exercices III Primes de remboursement des emprunts IV Ecart de conversion Actif V					
TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V)		325 417	78 690	246 727	191 641	
Renvois	(1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières (3) et (4) Dont à plus d'un an (brut)					
Engagements reçus	Legs nets à réaliser acceptés par les organes statutairement compétents Legs nets à réaliser autorisés par l'organisme de tutelle Dons en nature restant à vendre Autres					

JAZZ ACTION VALENCE

Passif (avant répartition)		Exercice	Exercice précédent
Fonds associatifs	Fonds propres		
	Fonds associatifs sans droit de reprise (legs, donations, subv. inv. biens renouvelables) Ecart de réévaluation Réserves Report à nouveau Résultat de l'exercice	87 579 45 788	30 165 57 413
	Autres fonds associatifs		
	Fonds associatifs avec droit de reprise Apports Legs et donations Résultats sous contrôle de tiers financeurs Ecart de réévaluation Subventions d'investissement sur biens non renouvelables par l'organisme Provisions réglementées Droit des propriétaires (commodat)		
Total I		133 367	87 579
Provisions et fonds dédiés	Provisions pour risques Provisions pour charges	37 623	44 052
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement Fonds dédiés sur autres ressources (apports, dons, legs et donations)		
Total II		37 623	44 052
Dettes	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers (3)		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours (1)		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 342	10 872
	Dettes fiscales et sociales	24 758	20 574
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		1 188
Instrument de trésorerie			
Produits constatés d'avance	39 635	27 374	
Total III		75 736	60 009
Écart de conversion passif IV			
Total du passif (I+II+III+IV)		246 727	191 641
Renvois	Dettes sauf (1) à plus d'un an Dettes sauf (1) à moins d'un an	75 736	60 009
	(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques (3) Dont emprunts participatifs		
Engagements donnés	Sur legs acceptés		
	Autres		

JAZZ ACTION VALENCE

Période de l'exercice 01/09/2019 31/08/2020
 Période de l'exercice précédent 01/09/2018 31/08/2019

Voir le rapport

		Exercice	Exercice précédent
Produits d'exploitation	Ventes de marchandises		
	Production vendue : Biens		
	Services liés à des financements réglementaires		
	Autres services	144 880	182 727
	Montant net du chiffre d'affaires (dont à l'exportation)	144 880	182 727
	Production stockée		
	Production immobilisée		
	Produits nets partiels sur opérations à long terme		
	Cotisations		
	Dons		
	Legs et donations		
	Subventions d'exploitation	295 050	409 574
	Produits liés à des financements réglementaires		
Ventes de dons en nature			
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	9 825	6 457	
Autres produits	2 418	0	
	Total des produits d'exploitation I	452 174	598 759
Charges d'exploitation	Marchandises Achats		
	Variation de stocks		
	Matières premières et autres approvisionnements		
	Achats	5 038	4 313
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes (1)	81 981	128 960
	Impôts, taxes et versements assimilés	4 301	5 221
	Salaires et traitements	229 859	282 659
	Charges sociales	77 125	112 140
	amortissements	5 603	5 714
	provisions		
	Dotations d'exploitation		
• sur immobilisations			
• sur actif circulant : provisions	1 502	320	
• pour risques et charges : provisions		238	
Subventions accordées par l'association			
Autres charges	1 683	1 996	
	Total des charges d'exploitation II	407 096	541 565
	Résultat d'exploitation (I-II)	45 077	57 193
Opér. commun	Excédents ou déficits transférés III		
	Déficits ou excédents transférés IV		
Produits financiers	Produits financiers de participations		
	Produits financiers d'autres valeurs mobilières de placement et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	319	251
	Reprises sur provisions, transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des produits financiers V	319	251
Charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières VI		
	Résultat financier (V-VI)	319	251
	Résultat courant avant impôt (I-II+III-IV+V-VI)	45 397	57 444
Renvois	(1) Y compris redevances de crédit-bail : mobilier immobilier		

JAZZ ACTION VALENCE

Période de l'exercice 01/09/2019 31/08/2020
 Période de l'exercice précédent 01/09/2018 31/08/2019
 Voir le rapport

		Exercice	Exercice précédent
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	391	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital		350
	Reprises sur provisions et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels VII	391	350
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		128
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital		252
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	Total des charges exceptionnelles VIII		381
Résultat exceptionnel (VII-VIII)		391	-31
Participation des salariés aux résultats	IX		
Impôts sur les sociétés	X		
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	XI		
Engagements à réaliser sur ressources affectées	XII		
Total des produits (I+III+V+VII+XI) XIII		452 884	599 360
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X+XII) XIV		407 096	541 946
Excédent ou déficit (XIII-XIV)		45 788	57 413
Évaluation des contributions volontaires en nature			
Produits		24 301	
Bénévolat			
Prestations en nature		24 301	
Dons en nature			
Charges		24 301	
Secours en nature			
Mise à disposition de biens et services		24 301	
Personnel bénévole			

1 Principes et méthodes comptables

L'association a arrêté ses comptes en respectant le règlement ANC n°2014-03, ainsi que ses adaptations aux associations et fondations conformément au règlement du CRC n°1999-01 du 16 février 1999.

Les comptes annuels ont notamment été établis selon le principe de continuité d'exploitation.

Les subventions annuelles 2020 sont comptabilisées dans l'exercice au prorata des mois échus, soit 8/12. Les 4/12 restants sont reportés en subventions reçues d'avance.

1.1 Evénements principaux de l'exercice

Impact de l'épidémie de COVID-19 sur les comptes de l'exercice :

L'activité de l'association a été impactée par l'épidémie du COVID-19 de la manière suivante :

- Recours à l'activité partielle pour un total de 434 heures d'avril à juin 2020

En contrepartie, la société a bénéficié d'indemnisation d'indemnités partielles pour un montant de 5 221 euros.

L'association a en outre adapté ses charges de fonctionnement (charges externes et frais de personnel) en fonction de son activité et de l'arrêt de certaines activités ou de l'annulation d'événements.

1.2 Changement de méthode comptable

A la demande du financeur, l'association a décidé de ne plus comptabiliser en loyer et en subvention de l'exercice la mise à disposition des locaux par Valence Romans Agglo.

Il est fait mention de cette mise à disposition en renvoi du Compte de Résultat.

Le montant de celle-ci pour l'exercice clos le 31/08/2020 est estimé à 24 301 € (contre 23 724 € au titre de l'exercice précédent).



2 Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat

2.1 Actif immobilisé

A leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

Les subventions obtenues le cas échéant pour l'acquisition ou la production d'un bien (actif non financier) sont sans incidence sur le calcul du coût des biens financés



2.1.1 État de l'actif immobilisé (brut)

Immobilisations	Valeur brut début (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)		Valeur brute fin (D)	
			Sorties	Virements		
Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement Total I	-	-	-	-	
	Autres immobilisations incorporelles Total II	4 441	-	-	-	4 441
Immobilisations corporelles	Terrains	-	-	-	-	-
	Constructions	-	-	-	-	-
	Install. Tech., mat., outillage	64 324	-	-	-	64 324
	Install. générales, ag. Am. divers	-	-	-	-	-
	Matériel de transport	-	-	-	-	-
	Mat bur., informatique, mobilier	13 522	759	-	-	14 281
	Immo. Corp. En cours	-	-	-	-	-
	Avances et acomptes	-	-	-	-	-
	Total III	77 846	759	-	-	78 605
Immobilisations financières	Participations	-	-	-	-	-
	Créances rattachées à des part.	-	-	-	-	-
	Autres titres immobilisés	-	-	-	-	-
	Prêts et autres immo. financières	-	-	-	-	-
	Total IV	-	-	-	-	-
	Total général	82 287	759	-	-	83 046



2.1.2 Amortissements de l'actif immobilisé

Immobilisations		Amortissements début (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Amortissements fin (D)
Amortissements incorporelles	Frais d'établissement Total I	-	-	-	-
	Autres immobilisations incorporelles Total II	4 374	67	-	4 441
Amortissements corporelles	Terrains	-	-	-	-
	Constructions	-	-	-	-
	Install. Tech., mat., outillage	55 677	4 618	-	60 295
	Install. générales, ag. Am. divers	-	-	-	-
	Matériel de transport	-	-	-	-
	Mat bur., informatique, mobilier	11 532	917	-	12 449
	Immo. Grevées de droits	-	-	-	-
	Total III	67 209	5 535	-	72 744
Total général		71 583	5 602	-	77 185

Les durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

- Logiciels Mode linéaire Durée : 1 an
- Matériel et outillage Mode linéaire Durée : 3-10 ans
- Matériel de bureau Mode linéaire Durée : 4-5 ans



2.1.3 Dépréciations de l'actif immobilisé

Néant

2.1.4 Amortissements et dépréciations - État de rapprochement entre ouverture et clôture

Amortissement et dépréciation	Début de l'exercice	Augmentations		Diminutions		Fin de l'exercice
		Amortissement	Dépréciation	Amortissement	Dépréciation	
Incorporelles	4 374	67	-	-	-	4 441
Corporelles	67 209	5 535	-	-	-	72 744
TOTAL	71 583	5 602	-	-	-	77 185

2.2 Actif circulant

2.2.1 État des stocks

Etat néant



2.2.2 Actif circulant / dépréciations

Rubriques	Situations et mouvements			
	(A) Dépréciations au début de l'exercice	(B) Augmentations : dotations de l'exercice	(C) Diminutions : reprises de l'exercice	(D) Dépréciations à la fin de l'exercice
Stocks	-	-	-	-
Usagers et créances Formation Professionnelle	320	540	320	540
Autres	-	-	-	-
TOTAL	320	540	320	540

Description de l'actif déprécié	Valeur Actuelle Fin exercice	VNC début exercice	Évolution des dépréciations dans l'exercice		
			Dotation	Reprise	Poste résultat (1)
Usagers	0	24		320	Exploitation
Créances Formation Professionnelle	540	7 085	540		Exploitation

(1) Exploitation, financier, exceptionnel

2.2.3 Produits à recevoir

Région Rhône-Alpes	:	78 000 €
SPEDIDAM Diffusion	:	2 286 €
SPEDIDAM Ecole	:	16 500 €
Département de la Drôme	:	7 000 €
TOTAL	:	103 786 €

2.2.4 Charges constatées d'avance

Autres charges externes	:	5 602 €
-------------------------	---	---------



2.3 Dépréciation de l'actif

Rubriques	Situations et mouvements			
	Dépréciations au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations corporelles				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations financières	ETAT NEANT			
Stocks				
Usagers				
Autres				
TOTAL				

2.4 Provisions, fonds dédiés, autres passifs

2.4.1 Provisions

Nature des réserves et provisions	Montant début (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Montant fin (D)
Provisions réglementées	0	0	0	0
Provisions pour risques	0	0	0	0
Provisions pour charges	44 052	0	6 429	37 623
TOTAL	44 052	0	6 429	37 623



2.4.1.1 Aménagement du cadre général – Augmentations/dotations

Augmentations (dotations) de l'exercice	Ventilation des dotations		
	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Provisions réglementées			
Provisions pour risques	ETAT NEANT		
Provisions pour charges			
TOTAL	-	-	-

2.4.1.2 Aménagement du cadre général – Diminutions/reprises

Diminutions (reprises) de l'exercice	Ventilation des diminutions (reprises)		
	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Provisions réglementées			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges	6 429		
TOTAL	6 429	-	-





2.4.1.3 Provisions pour risques et charges

Nature des réserves et provisions	Montant début	Augmentations	Diminutions	Montant fin
Provisions pour risques d'emploi				
Autres provisions pour risques				
Provisions pour pensions et obligations similaires	44 052		6 429	37 623
Provisions pour grosses réparations				
Autres provisions pour charges				
TOTAL	44 052		6 429	37 623

	Montant au début de l'exercice	Constitution par fonds propres	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Reprises par fonds propres	Montant à la fin de l'exercice
Provisions pour risques							
Provisions pour charges	44 052				6 429		37 623
TOTAL	44 052				6 429		37 623

2.4.1.4 Provisions pour engagements de retraite et avantages assimilés

Engagements retraite	Provisionné	Non provisionné	TOTAL
Indemnités de départ en retraite	37 623		37 623
Prise en charge des cotisations mutuelle santé pour des salariés partis en retraite			

La provision pour indemnité de départ à la retraite a été évaluée selon la méthode des unités de crédit projetées conformément au Règlement 2013-02 de l'ANC.

Le taux d'actualisation utilisé est de 0.67 %.

2.4.2 Précisions sur d'autres dettes

2.4.2.1 Produits constatés d'avance

Une subvention de fonctionnement accordée pour plusieurs exercices est répartie en fonction des périodes ou étapes d'attribution définies dans la convention, ou à défaut prorata temporis. La partie rattachée à des exercices futurs est inscrite en « produits constatés d'avance ».

Produits constatés d'avance au 31/08/2020 :

Valence Romans Agglo	:	15 000 €
Subvention DRAC	:	12 667 €
Subvention CNV	:	4 493 €
Subvention FCM	:	1 750 €
Département de la Drôme	:	1 750 €
Adhésions reportées sur N+1	:	3 975 €
TOTAL	:	39 635 €

2.4.2.2 Subventions à reverser

Le poste « subvention à reverser » constate l'obligation de reversement de subventions lorsqu'il est établi de manière définitive que l'un ou plusieurs objectifs fixés dans la condition résolutoire contenue dans la convention d'attribution de subvention ne pourra (ont) être atteint (s).

ETAT NEANT



2.5 État des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'un an
DE L' ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	-		
	Prêts	-		
	Autres	-		
DE L' ACTIF CIRCULANT	Créances Clients et Comptes rattachés	-		
	Autres	131 435	131 435	
Charges constatées d'avance		5 602	5 602	
TOTAL		137 037	137 037	

Prêts Accordés en cours d'exercice	
Remboursements obtenus en cours d'exercice	

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A + d'1 an et 5 ans au +	A + de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles		-			
Autres emprunts obligataires		-			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	à 1 an maximum à l'origine	-			
	à plus d'1 an à l'origine	-			
Emprunts et dettes financières divers		-			
Fournisseurs et comptes rattachés		11 342	11 342		
Dettes fiscales et sociales		24 758	24 758		
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés		-			
Autres dettes		-			
Produits constatés d'avance		39 635	39 635		
TOTAL		75 735	75 735		

2.5.1 Précisions sur la nature, le montant et le traitement de certaines charges et produits

2.5.1.1 Ventilation du chiffre d'affaires et subventions

Cours Formation Continue	:	24 718 €
Inscriptions, diffusions, adhésions	:	120 162 €
Total	:	144 880 € (A)
Subventions	:	295 050 € (B)
Total produits de fonctionnement	:	439 930 € (A) + (B)

2.5.1.2 Honoraires des commissaires aux comptes

	CAC 1	CAC 2
Au titre de la mission de contrôle légal des comptes	3 024	0
Au titre d'autres prestations		

2.5.1.3 Résultat exceptionnel

Pas d'information significative



3 Informations relatives aux opérations et engagements envers les dirigeants

3.1 Informations relatives aux dirigeants (rémunérations, avances et crédits alloués, engagements en matière de retraite, pensions...)

En application de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative « à l'engagement éducatif », le montant des rémunérations et avantages en nature versés aux trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés s'est élevé à 69 361 € au cours de l'exercice clos.

3.2 Informations concernant les contributions volontaires : bénévolat, mise à disposition, dons en nature redistribués ou consommés...

La mise à disposition des locaux par Valence Romans Agglo n'est pas constatée dans les comptes en loyer et en subvention. Il en est fait mention en renvoi du Compte de Résultat. Le montant de cette mise à disposition pour l'exercice clos le 31/08/2020 est estimé à 24 301 €.

	Exercice	Exercice précédent
Produits		
Bénévolat		
Prestations en nature	24 301	23 724
Dons en nature		
Charges		
Secours en nature		
Mise à disposition de biens et services	24 301	23 724
Personnel bénévole		



4 Autres informations relatives aux opérations et engagements hors bilan

4.1 Engagements financiers donnés et reçus

Nature d'engagements	Donnés	Reçus
Avals		
Cautionnements		
Garanties		
Créances cédées non échus		
Garanties d'actif et de passif		
Clauses de retour à meilleure fortune	ETAT NEANT	
Engagements consentis l'égard d'entités liées		
Engagements en matière de pensions ou d'indemnités assimilées		
Engagements assortis de sûretés réelles		
Engagements pris fermes sur titres de capital et non-inscrits au bilan		
Engagements résultant de contrats qualifiés de « portage »		
Engagements consentis de manière conditionnelle		



4.2 Engagements pris en matière de crédit-bail

	Terrains	Constructions	Installations matériels outillages	Autres	Total
Valeur d'origine					
Amortissements :					
— Cumuls exercices antérieurs					
— Dotation de l'exercice					
TOTAL					
Redevances payées :	ETAT NEANT				
— Cumuls exercices antérieurs					
— Exercices					
TOTAL					
Redevances restant à payer :					
— A 1 an au plus					
— A plus d'1 an et 5 ans au plus					
— A plus de 5 ans					
TOTAL					
Valeur résiduelle :					
— A 1 an au plus					
— A plus d'1 an et 5 ans au plus					
— A plus de 5 ans					
TOTAL					
Montant pris en charge dans l'exercice					

